

## Fiche de poste

### INTITULE DU POSTE <sup>(1)</sup>

DIRECTEUR(TRICE) DE LA SANTE PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

### FICHE DESCRIPTIVE D'EMPLOI

**Références à prendre dans le** Répertoire des emplois-types (RET) des Administrations sanitaire, sociale, des sports, de la jeunesse et de la vie associative <sup>(2)</sup>

Famille(s) professionnelle(s) du/des emploi(s) type(s) <sup>(3)</sup> : Conception et pilotage des politiques publiques et management stratégique (CPM)

Emploi-type principal et code du RET <sup>(4)</sup> : Cadre d'équipe dirigeante

(CPM-10-A) Quotité emploi type principal (0,6 à 1) : 1

Emploi-type secondaire et code du RET :

Quotité emploi type secondaire (0,2 à 0,4) :

Références RIME Répertoire Interministériel des Métiers de l'Etat : FP2EPP07

Domaine fonctionnel (3) : Conception et pilotage des politiques publiques et management stratégique

Métier ou emploi-type (4):

Références Répertoire des Métiers de l'UCANSS : Cadre d'équipe dirigeante

#### Fiche N°

2019-65

Catégorie Etat:  Encadrement supérieur - A  B  C

Corps et grade :

**Cadre supérieur de la fonction publique ou de l'Assurance maladie**

Catégorie Assurance-maladie : Agent de direction  Praticien conseil   
Informaticien  Cadre  Employé

Niveau : AD1 NB : inscription LA obligatoire

#### Cotation, s'il y a lieu <sup>(5)</sup> :

Date de mise à jour :

01/06/2019

### LOCALISATION ADMINISTRATIVE ET GEOGRAPHIQUE



Direction de la santé publique et environnementale

ARS SIEGE

ARS Délégation départementale

## DESCRIPTION DU SERVICE

Missions du service (la notion de service est entendue au sens de l'unité d'affectation au sein duquel exerce l'agent) (6) :

Sous la responsabilité du directeur général, le/la directeur (trice) de la santé publique et environnementale est chargé(e) de développer les activités suivantes :

- La prévention promotion de la santé, la réduction des inégalités de santé et l'amélioration de la qualité de vie des personnes atteintes de maladies chroniques par l'éducation thérapeutique du patient ;
- Les politiques de prévention des impacts de l'environnement sur la santé humaine : résorption, contrôle et prévention des expositions environnementales susceptibles d'affecter la santé des générations actuelles et futures dans tous les milieux de vie et tout au long de la vie ;
- Les politiques de veille et sécurité sanitaire ainsi que les politiques ayant trait à l'anticipation, la préparation et la réponse aux situations sanitaires exceptionnelles et aux missions de défense et sécurité

**Le département prévention et promotion de la santé (PPS)** est chargé de développer la prévention et la promotion de la santé dès les premiers âges de la vie, de réduire les atteintes prématurées à la santé et à l'autonomie, d'améliorer la qualité de vie des personnes atteintes de maladies chroniques par l'éducation thérapeutique du patient, de promouvoir des actions tendant à rendre les publics acteurs de leur propre santé et de favoriser l'accès au système de santé pour les personnes qui en sont le plus éloignées.

**Le département santé environnement** s'emploie à prévenir les impacts de l'environnement sur la santé humaine. Il décline la stratégie des politiques de la santé environnementale dans une logique de santé publique visant la prévention et la promotion de la santé. Il conduit, des missions régaliennes dans les domaines de la qualité des eaux distribuées, des eaux de loisirs, des eaux thermales, de l'habitat indigne, de l'insalubrité des logements (saturnisme, amiante, qualité de l'air intérieur, radon), de l'impact sur la santé des industries polluantes et des rayonnements non ionisants, des déchets d'activités de soins, de la pollution atmosphérique, de la lutte anti-vectorielle et des légionnelles notamment. Il gère, avec la DREAL le plan régional santé environnement.

**Le département « veille et sécurité sanitaire et situations sanitaires exceptionnelles »** a un rôle de pilotage stratégique et de coordination de la réponse de l'ARS PACA face aux différents enjeux en lien avec la veille, la sécurité sanitaire, le traitement des situations sanitaires exceptionnelles et la gestion de crise, notamment :

- Le développement des capacités de traitement des signaux, en intégrant les signaux issus du champ des vigilances sanitaires, des phénomènes émergents et de la gestion des risques dans l'offre de soins et médico-sociaux ;
- La sécurisation d'un continuum entre la réception, l'analyse et la gestion des signaux, l'anticipation, la préparation et la réponse aux situations sanitaires exceptionnelles ;
- La contribution aux missions de défense et sécurité ;
- Le développement de la capacité à coordonner les acteurs de la veille et de la sécurité sanitaires en région, notamment dans le cadre du réseau régional de vigilance et d'appui (RREVA) et de la réunion régionale de sécurité sanitaire;

Encadrement : Oui

Nombre de personnes à encadrer : 53

## DESCRIPTION DU POSTE

Activités principales <sup>(7)</sup> :

Le/la directeur (trice) de la santé publique et environnementale est chargé(e) des activités suivantes :

- Participe à la définition des orientations stratégiques de l'ARS et contribue à leur mise en œuvre. A ce titre, le/la directeur (trice) est chargée de coordonner l'élaboration et la déclinaison du projet régional de santé pour les volets qui la concerne ;
- S'agissant de la mise en œuvre des objectifs du CPOM de l'ARS, le/la directeur (trice) de la santé publique et environnementale est chargé(e) de mettre en œuvre les plans d'actions définis pour chacun des objectifs opérationnels qui concerne sa direction
- Participe aux instances de gouvernance de l'ARS (CODIR...)
- A la responsabilité du management des équipes de la direction ;
- Coordonne et impulse l'action des départements de la direction en favorisant et renforçant la transversalité ;
- Organise, en lien avec le service de la communication, les actions de communication incombant à la direction y compris en situation de crise si nécessaire ;
- S'agissant de ses fonctions de manager dirigeant, le/la directeur (trice) de la santé publique et environnementale s'attache à animer une politique de collaboration et de coopération avec les autres directeurs (trices) et délégués(es) départementaux (ales), à garantir la transversalité pour contribuer à atteindre les objectifs globaux de l'Agence, et à participer à la responsabilité collective des managers dirigeants de l'Agence.
- S'agissant du management des équipes, le/la directeur (trice) de la santé publique et environnementale s'attache à l'amélioration de la qualité de vie professionnelle et à la promotion de l'égalité professionnelle des équipes managées, participe à la transformation et à la simplification des processus, à la modernisation de l'action publique et des réorganisations internes de l'agence, à la réalisation du plan de continuité de l'Agence.
- S'agissant de la participation aux instances de gouvernance internes, le/la directeur (trice) de la santé publique et environnementale attache une importance toute particulière à la diffusion de l'information auprès des agents de sa direction et en tant que conseiller de la direction générale.

Activités annexes <sup>(7)</sup> :

Contractualisation avec notamment les centres ressources, les structures de gestion du dépistage organisé des cancers, les gestionnaires des actions de santé recentralisées, promoteurs d'actions de prévention....

Participation aux instances de gestion des risques.

Partenaires institutionnels <sup>(8)</sup> :

Caisses et services médicaux d'assurance maladie de la région (régime général, RSI, MSA, CPR SNCF...) Autres ARS  
Ministères

Secrétariat général des ministères sociaux, DGS,

DGOS Préfet de Région, Préfets de département

Conseil Régional PACA

Conseils départementaux

Centres ressources

Elus locaux régionaux, départementaux et communaux à travers les actions conduites et les commissions techniques animées Etablissements de santé, médico-sociaux, et sociaux

Professionnels de santé médicaux et non médicaux

Association d'usagers de la santé pour leur participation à toutes les actions de santé, et communauté des acteurs en santé PACA

Spécificités du poste / Contraintes <sup>(9)</sup>

Le/la directeur (trice) est membre du CODIR et participe au système d'astreinte régional.

Le poste demande une forte implication et disponibilité.

Poste soumis à une déclaration publique d'intérêt (DPI)

Participation aux exercices de sécurité et la CRAPS

## PROFIL SOUHAITE

### Compétences requises sur le poste :

Le Répertoire des emplois types ministériel (à défaut RIME ou Répertoire des Métiers de l'UCANSS), complété du Dictionnaire des compétences, mis en ligne sur l'intranet, sont à votre disposition pour vous aider à identifier les compétences et leur mise en œuvre attendues.

#### Attention :

Seules celles concernant les connaissances et les savoir-faire sont caractérisées et explicitées selon un niveau de mise en œuvre attendu, classées de 1 à 4, comme suit :

#### Expertise (niveau 4)

E – domine le sujet, voire est capable de le faire évoluer – capacité à former et/ou à d'être tuteur.

#### Maîtrise (niveau 3)

M – connaissances approfondies – capacité à traiter de façon autonome les situations complexes ou inhabituelles

#### Application (niveau 2)

A – connaissances générales – capacités à traiter de façon autonome les situations courantes

#### Notions (niveau 1)

N - connaissances élémentaires – capacité à faire mais en étant tutoré

<i>Connaissances</i> <sup>(10)</sup> <b>E : expert / M : maîtrise / A : application / N : notions</b>	Niveau de mise en œuvre attendu			
	<b>E</b>	<b>M</b>	<b>A</b>	<b>N</b>
Missions, contextes, organisation et enjeux du système de santé	X			
Politique et orientations stratégiques de l'Agence	X			
Règlementation en matière de santé environnementale, de veille et de sécurité sanitaire.		X		
Fonctionnement des institutions publiques et privées au plan départemental, régional, national et européen	X			
Contextes socio-économique, territorial, régional et national		X		
Management et gestion publique	X			
Règles de la gestion budgétaire et comptable publique			X	

<i>Savoir-faire</i> <sup>(10)</sup> <b>E : expert / M : maîtrise / A : application / N : notions</b>	Niveau de mise en œuvre attendu			
	<b>E</b>	<b>M</b>	<b>A</b>	<b>N</b>
Animer une équipe (gérer et développer les compétences, évaluer ses collaborateurs...)	X			
Piloter l'activité	X			
Conduire un projet	X			
Prendre des décisions dans un système complexe	X			
Développer la circulation fluide de l'information en la contextualisant et en facilitant son appropriation	X			
Savoir coopérer	X			
Innover et valoriser l'innovation et l'expérimentation		X		
Avoir une vision stratégique et anticipatrice	X			
Conduire et accompagner le changement	X			

<i>Savoir-être nécessaire</i> <sup>(11)</sup> (il est recommandé de mettre en gras la ou les compétences clés attendues)
<b>Représenter l'Etat et l'agence</b>
<b>Faire preuve d'autorité et de leadership</b>
<b>Donner du sens pour mobiliser et fédérer</b>
<b>Avoir le sens de l'écoute et du dialogue</b>
Etre force de conviction
Avoir le sens de la diplomatie / médiation